

Implantation de défibrillateurs sur Bordeaux.

Conseil Municipal du 23 novembre 2009

Question écrite d'Emmanuelle Ajon

Concernant l'implantation de défibrillateurs sur Bordeaux

Monsieur le Maire,

Plus de 40 000 personnes en France meurent chaque année d'un arrêt cardiaque et plusieurs milliers d'entre elles pourraient être sauvées grâce à un défibrillateur. Aussi, lors de ma visite à la manifestation du bon goût d'aquitaine, c'est avec grande joie que j'ai assisté à l'inauguration d'un défibrillateur en libre accès sur l'avenue Thiers, mis en place par le Pavillon de la Prévoyance.

Je salue cette initiative privée qui peut sauver des vies, vous le savez, en particulier grâce à son système d'accès en libre service 24h/24h et sa simplicité d'utilisation.

Plusieurs grandes villes comme Paris, Nantes ou Montreuil, se sont engagées dans la mise en place de défibrillateurs en libre accès. En effet, elles sont conscientes que le nombre de vies sauvées par une généralisation des défibrillateurs en accès libre judicieusement placés pourrait être du même ordre de grandeur que le nombre de tués par accident de la circulation routière. Je trouve très regrettable que ce soit les initiatives privées et non la ville de Bordeaux qui soit moteur d'une politique de prévention d'utilité publique.

De plus, lors du vote de la loi HPST, un amendement à l'initiative de la députée Michèle Delaunay a été retenu. Celui-ci prévoit que, pour les villes n'ayant pas pris l'initiative de ce type d'actions, l'Agence Régionale de Santé déciderait d'un schéma minimum d'implantation de défibrillateurs

Cette même députée, sans autre souci que la santé des Bordelais, vous a fait la proposition il y a plusieurs mois d'étendre à tous les points de haute fréquentation du public, l'implantation de défibrillateurs. Elle n'a reçu à ce jour aucune réponse.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Maire, nous aimerions connaître :

- le nombre et la localisation des défibrillateurs installés par notre ville ;
 - le programme éventuel d'implantations à court terme ;
- rappelant qu'il s'agit d'un équipement de première urgence et d'utilité publique.

Emmanuelle AJON
Conseillère Municipale